



Rapport annuel 2019-2020

sur les services-conseils offerts aux entreprises agricoles, administrés par les réseaux Agriconseils

Octobre 2020

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
L'AGRICULTURE

Canada  Québec 

Production et publication

Publication

Coordination services-conseils
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7
T. 450 679-0540, poste 8831

Courriel : info@coordination-sc.org

Sites Internet : www.coordination-sc.org | www.agriconseils.qc.ca

Page Facebook : www.facebook.com/agriconseils

Recherche

Coordination services-conseils

Rédaction

Coordination services-conseils

Sources d'information

- > Manuels des conseillers du Programme services-conseils
- > Preextra

** Afin d'alléger la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

Dépôt légal

ISBN 978-2-923996-58-5 (version imprimée)

ISBN 978-2-923996-59-2 (version PDF)

2020 Coordination services-conseils

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2020

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 4 |
| La Coordination services-conseils..... | 5 |
| Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec..... | 7 |
| Liste et composition des réseaux Agriconseils..... | 8 |
| Le Programme services-conseils..... | 9 |
| Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises..... | 9 |
| ● Cheminement des demandes..... | 9 |
| ● Projets admissibles..... | 10 |
| Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises ... | 11 |
| Le PSC en chiffres..... | 13 |
| Accueil et référence..... | 13 |
| Entreprises participantes | 14 |
| Aides financières remises..... | 14 |
| Utilisation des services-conseils par les entreprises | 16 |
| Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises..... | 17 |
| Les conseillers agricoles | 19 |

Introduction

L'importance des services-conseils en agriculture fait l'unanimité depuis longtemps auprès des acteurs et partenaires du secteur agricole. Leur utilisation favorise la croissance des entreprises agricoles et leur permet une meilleure compétitivité et pérennité tout en assurant la transmissibilité aux générations futures.

Les services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires appuient la prise de décision des gestionnaires au quotidien. Ainsi, le recours aux services-conseils permet de répondre aux besoins particuliers des entreprises tout en favorisant leur autonomie.

Le présent rapport présente les services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils dont le financement est rendu possible par l'entremise du Programme services-conseils (PSC).

Depuis avril 2006, les réseaux Agriconseils jouent un rôle important dans le secteur des services-conseils agricoles. Ils sont la porte d'entrée de l'ensemble des services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Les réseaux Agriconseils sont les principaux promoteurs des acteurs en services-conseils : les dispensateurs. Ils les réfèrent aux entreprises. De plus, grâce à toute l'information qu'ils détiennent, les réseaux Agriconseils possèdent une connaissance des besoins futurs en services-conseils.

L'offre de services-conseils prend plusieurs formes pour les producteurs agricoles. Elle couvre les principaux domaines qui sont la gestion, les techniques de production, la valeur ajoutée et l'agroenvironnement. Ce sont ces domaines qui sont présentés dans les pages qui suivent.

La Coordination services-conseils

La Coordination services-conseils (CSC) soutient les réseaux Agriconseils dans leur mission de guichet unique régional de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Elle appuie les réseaux Agriconseils et les dispensateurs de services-conseils et développe des outils collectifs.

Au service des réseaux Agriconseils, la CSC élabore et coordonne un ensemble de produits et services pour faciliter le travail des treize réseaux Agriconseils. Plus précisément, les principaux mandats confiés à la CSC consistent à :

- > assurer une harmonisation de l'offre de services-conseils disponibles aux entreprises agricoles et agroalimentaires par les réseaux Agriconseils;
- > coordonner les opérations des réseaux Agriconseils;
- > appuyer les réseaux Agriconseils dans leur rôle de guichet unique de services-conseils et assurer l'animation et la réalisation d'activités d'opération;
- > permettre aux réseaux Agriconseils de respecter le mandat qui leur est confié, tout en augmentant l'efficacité de leur administration;
- > collaborer à la réalisation d'activités de promotion des réseaux Agriconseils et des services-conseils;
- > développer et entretenir des outils appuyant les réseaux Agriconseils dans l'exécution de leur mandat;
- > identifier les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations de l'heure en matière de services-conseils en collaboration avec les réseaux Agriconseils;
- > coordonner et faciliter les échanges auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le principal partenaire des réseaux Agriconseils.

De plus, la CSC est mandatée par le MAPAQ pour fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des dispensateurs de services-conseils. Plus précisément, la CSC doit :

- > réaliser des activités de vulgarisation et de développement de la fonction-conseil pour les dispensateurs;
- > Offrir une structure d'accueil pour les cellules de mentorat destinées aux dispensateurs.

Globalement, la CSC a comme mission de favoriser la rentabilité des exploitations agricoles du Québec en coordonnant et en optimisant auprès des partenaires, des clients et des conseillers, l'usage accru et la dispensation efficiente de services-conseils innovants et performants. Le site Web de la CSC, le www.coordination-sc.org, offre également des informations en complément de celles présentées dans ce document.

Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec

Présents sur tout le territoire québécois, les treize réseaux Agriconseils sont mandatés par le MAPAQ pour développer les services-conseils agricoles. Ils administrent les aides financières destinées aux entreprises agricoles afin de leur en faciliter l'accès.

La mission des réseaux Agriconseils est de rendre accessibles des services-conseils répondant aux besoins spécifiques des entreprises agricoles et agroalimentaires tout en favorisant leur autonomie. Ils visent à rassembler, au sein d'un guichet régional unique, une offre adaptée et diversifiée de services-conseils pour appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires, dans la gestion de leur entreprise. Un numéro sans frais unique permet aux entreprises agricoles de joindre facilement le réseau Agriconseils de leur région : le 1 866 680-1858.

Les principaux mandats des réseaux Agriconseils sont :

- > d'établir une offre de services-conseils dans le cadre d'une approche d'affaires et en réponse aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de leur région;
- > d'encourager une concertation avec les divers intervenants de leur région dans le but d'établir des partenariats stratégiques contribuant à l'essor du secteur des services-conseils;
- > de référer les entreprises agricoles et agroalimentaires vers les dispensateurs de services-conseils;
- > réaliser des activités d'information et de promotion sur l'approche interprofessionnelle;
- > d'administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils dans le cadre du Programme services-conseils;
- > d'accompagner les entreprises dans la gestion de leur enveloppe budgétaire liée au Programme services-conseils 2018-2023;
- > d'accueillir les nouveaux dispensateurs afin d'assurer l'intégration de leur offre de services-conseils au sein de la communauté des réseaux Agriconseils.

Liste et composition des réseaux Agriconseils

Les réseaux Agriconseils sont des organismes autonomes à but non lucratif. Les conseils d'administration des treize réseaux sont principalement composés de producteurs agricoles, auxquels se joignent des représentants du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec ainsi que de conseillers agricoles. Des partenaires du milieu agricole et du milieu régional complètent la composition des conseils d'administration.

Le [tableau 1](#) présente la liste des réseaux Agriconseils au Québec et décrit sommairement leur composition. Il est possible de consulter la liste complète des administrateurs sur le site Web des réseaux Agriconseils au www.agriconseils.qc.ca. Les rapports annuels des réseaux, détaillant par région l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles, sont également accessibles en ligne.

Tableau 1 : Liste des réseaux Agriconseils au Québec et de leurs représentants¹

| Réseau | Président | Directeur | Nombre d'administrateurs |
|---------------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | Mychel Tremblay | Christine Plante | 10 |
| Bas-Saint-Laurent | Nancy Caron | Corine Pelletier | 9 |
| Capitale-Nationale et Côte-Nord | Luce Bélanger | Sylvain Leclerc | 11 |
| Centre-du-Québec | Philippe Gras | Christian Hart | 9 |
| Chaudière-Appalaches | Jean Lambert | Martin Larivière | 11 |
| Estrie | François Bourassa | Sylvie Tardif | 10 |
| Gaspésie—Les Îles | Michèle Poirier | Sara Mc Innes | 8 |
| Laurentides | Daniel Campeau | Louissette Rougeau | 8 |
| Mauricie | René Perreault | Jacynthe Lampron | 9 |
| Montérégie | Serge Beaulieu | Isabelle Duquette | 11 |
| Montréal-Laval-Lanaudière | Suzanne Duquette | Manon Lacharité | 9 |
| Outaouais | Gaston Palerme | Geneviève Grossenbacher | 7 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | Nicole Lalancette | Marie Mazerolle | 9 |

¹ Au 31 mars 2020.

Le Programme services-conseils

Le Programme services-conseils (PSC) a comme objectif général de renforcer la capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales.

Afin de mettre en place une offre diversifiée de services-conseils, le PSC se décline en 4 volets. Ce rapport traitera uniquement des deux premiers volets :

- > Volet 1 : Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises
- > Volet 2 : Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises

L'objectif principal de ce volet est d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales par le recours à des services-conseils qui contribuent à prendre des décisions éclairées. La clientèle admissible est :

- > les entreprises agricoles et de transformation alimentaire artisanale;
- > la relève agricole;
- > les entreprises en démarrage;
- > les regroupements d'entreprises.

● Cheminement des demandes

Les demandes doivent être déposées au réseau Agriconseils de la région concernée (région dans laquelle l'entreprise est située). Ces demandes seront analysées par le réseau selon les critères suivants :

- > Elles répondent aux objectifs du PSC;
- > Elles épondent aux objectifs de l'entreprise;
- > Faisabilité, réalisme et coût du projet.

Projets admissibles

Pour être admissibles, les services-conseils offerts par des dispensateurs inscrits aux réseaux Agriconseils doivent correspondre aux thématiques et aux domaines d'intervention inscrits au [tableau 2](#).

Tableau 2 : Domaine et thématiques d'intervention du PSC

| Domaine d'intervention | Thématique d'intervention |
|------------------------|---|
| Agroenvironnement | Pratiques agroenvironnementales |
| Gestion | Pratiques culturelles Pratiques d'élevage |
| Technique | Gestion Soutien aux gestionnaires |
| Valeur ajoutée | Transformation Mise en marché de proximité |

La clientèle agricole et agroalimentaire peut interpeller le programme dans tous les domaines d'intervention. Il existe toutefois des montants maximaux d'aide financière auxquels une entreprise peut avoir accès par domaine et pour l'ensemble du programme. Le [tableau 3](#) présente les montants maximaux par domaine d'intervention.

Tableau 3 : Aide financière maximale du PSC

| Domaine d'intervention | Aide financière maximale par entreprise pour la durée du programme |
|------------------------|--|
| Agroenvironnement | 15 000 \$ |
| Gestion | 20 000 \$ |
| Technique | 15 000 \$ |
| Valeur ajoutée | 5 000 \$ |

Le cumul d'aide financière accordée peut atteindre 30 000 \$ par demandeur, pour la durée du programme, à l'exception des entreprises en démarrage et de la relève agricole, pour lesquelles l'aide totale peut atteindre 40 000 \$. Le taux d'aide financière est de 50 %, 75 % ou 85 %, selon le domaine et les bonifications admissibles.

Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

L'objectif spécifique pour le volet 2 du PSC est l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par la diffusion d'information et le codéveloppement. La clientèle visée par ce volet sont les entreprises agricoles et agroalimentaires. Par contre, la réalisation et l'organisation de ces journées d'information et de diffusion s'effectuent par des conseillers agricoles inscrits aux réseaux Agriconseils ou d'autres organismes reconnus admissibles à titre de requérants de l'aide financière.

Les projets admissibles pour ce volet sont des activités de sensibilisation et de diffusion d'information ainsi que de codéveloppement des entreprises. Les projets doivent de plus être liés aux thématiques citées au [tableau 2](#) à l'exception des pratiques agroenvironnementales. Celles-ci bénéficient d'aides financières dans le cadre d'un autre programme du MAPAQ.

L'aide financière maximale du volet 2 du PSC est de 3 000 \$ par projet d'activité d'information, de diffusion et de sensibilisation. Pour les rencontres de codéveloppement, un maximum de 1 000 \$ par rencontre et de 3 000 \$ pour l'ensemble des rencontres est prévu au programme.

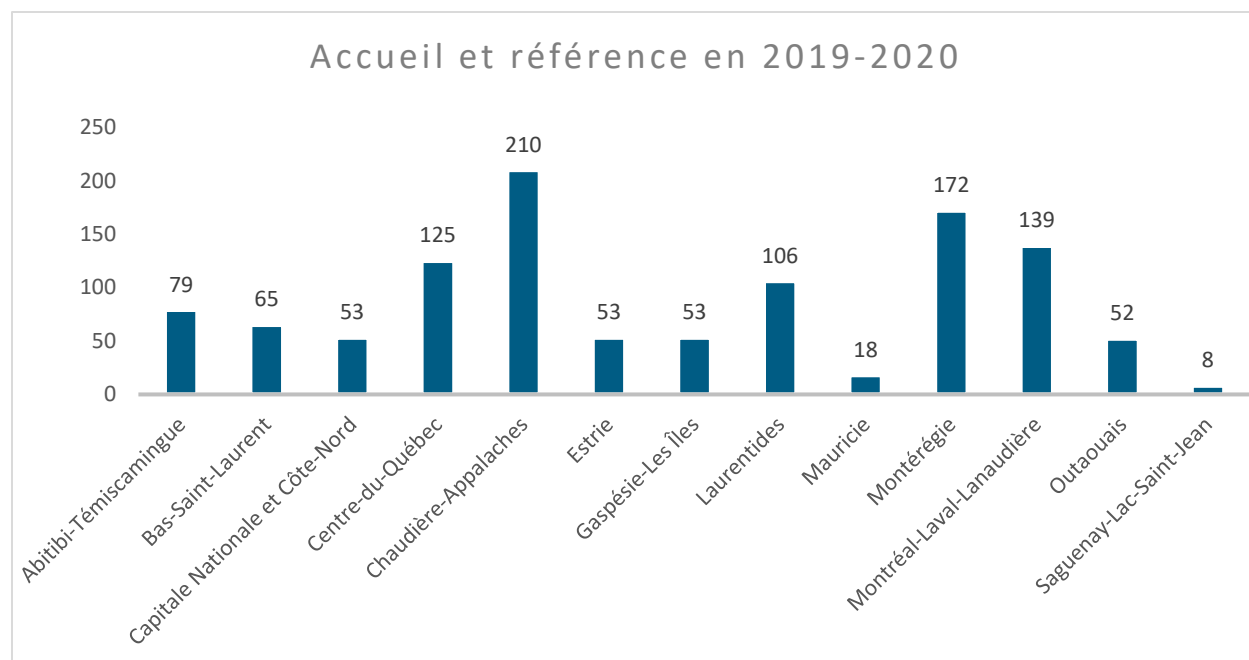
Le PSC en chiffres

Accueil et référence

Les réseaux Agriconseils ont comme mandat principal d'accompagner les entreprises agricoles dans l'évaluation de leurs besoins en matière de services-conseils. En plus de les aider à évaluer leurs besoins, ils leur proposent également des conseillers agricoles habilités à leur offrir des conseils ciblés.

En 2019-2020, les réseaux Agriconseils ont effectué 1 133 services d'accueil et de référence. Le nombre d'accueils a diminué par rapport à la précédente année. Les modalités du PSC 2013-2018 prévoyaient une rémunération particulière pour ce service, ce qui n'est plus le cas pour le PSC en vigueur. La diminution des inscriptions à ce service s'explique également par les mouvements de main d'œuvre dans les réseaux. L'assimilation de toutes les tâches effectuées par les directeurs des réseaux Agriconseils demande une période de temps.

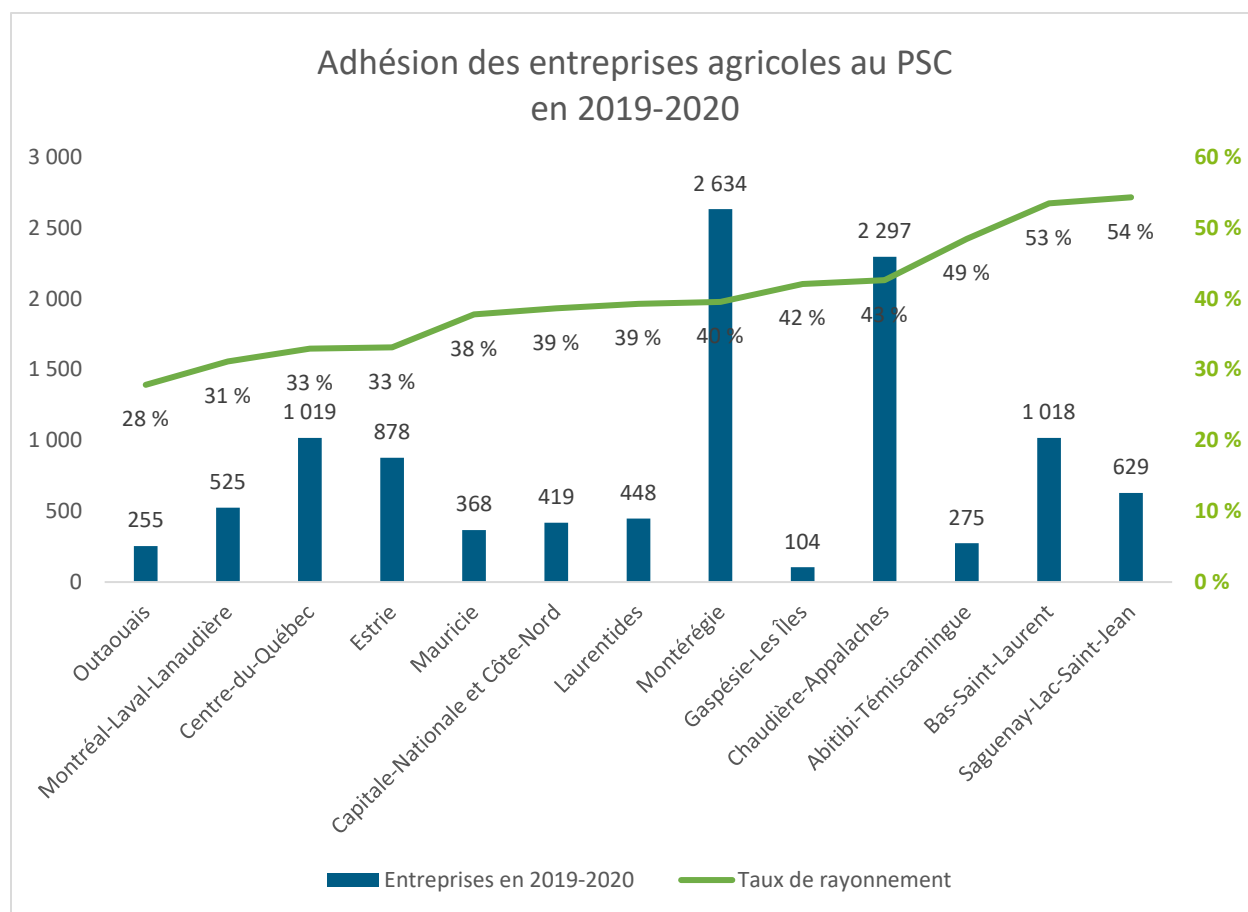
Le graphique ci-dessous présente les inscriptions en accueil et référence par région.



Entreprises participantes

Le nombre d'entreprises qui bénéficient du PSC est relativement stable depuis quelques années. D'ailleurs, plus de 10 000 entreprises ont utilisé des services-conseils subventionnés à chacune des trois dernières années. En 2019-2020, c'est 10 869 entreprises qui ont bénéficié du volet 1 du PSC comparativement à 10 773 l'année précédente.

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'entreprises ainsi que le taux de rayonnement par région pour l'année financière 2019-2020.



Aides financières remises

L'aide financière offerte par l'entremise du Programme services-conseils 2018-2023 permet aux entreprises de profiter de services-conseils dans les différentes thématiques citées précédemment. Ces services-conseils sont offerts de façon individuelle à l'entreprise. De plus, le PSC prévoit également des interventions collectives dans le but d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales par des journées d'information et des activités de codéveloppement. Ces dernières sont une nouveauté : le codéveloppement permet aux entreprises qui détiennent une compétence particulière de la présenter à d'autres entreprises avec l'animation d'un professionnel.

Pour la dernière année, 28,9 M\$ ont été remis en aide financière pour l'ensemble des thématiques du PSC. Le tableau suivant présente les montants remis par thématique de services-conseils ainsi que l'évolution des demandes pour les deux premières années du PSC. Par rapport à l'an dernier, on remarque une augmentation de l'aide financière pour toutes les thématiques. Globalement, il s'agit d'une augmentation de 11 %.

Tableau 4 : Aides financières remises en 2019-2020 par thématique

| Thématique | 2019-2020 | 2018-2019 |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Agroenvironnement | 10 M\$ | 9,5 M\$ |
| Gestion | 6,8 M\$ | 5,8 M\$ |
| Technique | 5,2 M\$ | 4,5 M\$ |
| Valeur ajoutée | 177 379 \$ | 102 700\$ |
| Initiatives stratégiques | 5,7 M\$ | 5,5 M\$ |
| Collaboration interprofessionnelle | 218 647 \$ | 133 556 \$ |
| Activités collectives | 564 480 \$ | 460 969 \$ |
| Grand total | 28,9 M\$ | 26,1 M\$ |

Pour les initiatives stratégiques, les montants remis sont présentés de manière plus détaillée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Initiatives stratégiques remises depuis le début du PSC

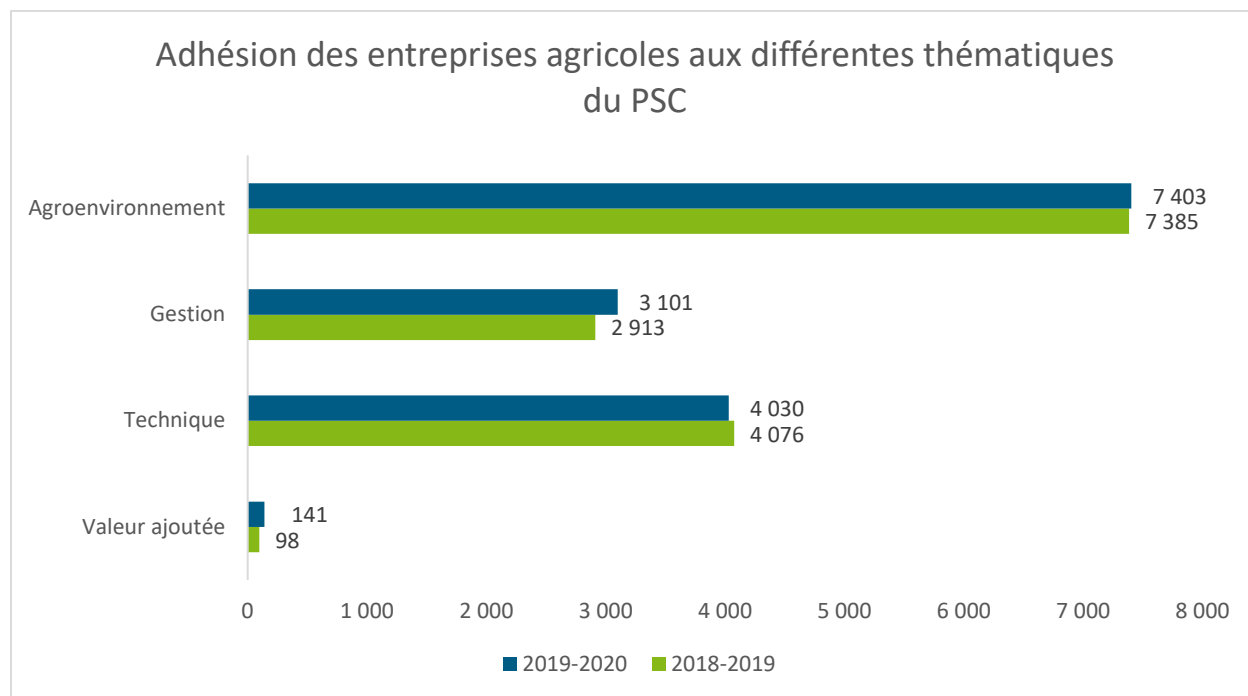
| Initiative stratégique | 2019-2020 | 2018-2019 |
|--|---------------------|---------------------|
| Agroenvironnement – bonification action phytosanitaire | 348 157 \$ | 208 756 \$ |
| Agroenvironnement – bonification action santé de sols | 402 804 \$ | 341 756 \$ |
| Bonification de l'aide aux services-conseils du secteur biologique | 1 046 583 \$ | 891 396 \$ |
| Bonification de l'aide aux services-conseils en production bovine pour les entreprises adhérentes au PATBQ | 160 306 \$ | 159 627 \$ |
| Bonification de l'aide aux services-conseils pour la clientèle relève et démarrage | 1 841 756 \$ | 976 309 \$ |
| Bonification des services-conseils du Plan de soutien aux investissements en matière de bien-être animal et à l'efficacité énergétique | 1 208 227 \$ | 2 150 463 \$ |
| Mesure de réduction des risques de pesticides | 196 567 \$ | 273 415 \$ |
| Mesure de soutien pour le bleuets nain | 44 050 \$ | 41 161 \$ |
| Mesure soutien réduction du plomb en acériculture | 42 742 \$ | - |
| Réseaux d'avertissements phytosanitaires (RAP) | 469 612 \$ | 504 418 \$ |
| Total | 5 760 804 \$ | 5 553 290 \$ |

À l'instar de l'an dernier, l'initiative stratégique la plus sollicitée est la bonification pour la clientèle qui se qualifie à titre de relève et démarrage. Suivent de près les bonifications des services-conseils du plan de soutien aux investissements contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique et la bonification pour la clientèle œuvrant en production biologique.

Le plan de soutien aux investissements pour l'adaptation en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique terminera en mars 2022. L'ensemble des investissements doivent conséquemment être effectués avant cette date. C'est pourquoi nous constatons un certain ralentissement pour cette bonification, puisqu'une grande part des entreprises en sont déjà à l'étape de la réalisation des améliorations (à la suite des services-conseils reçus).

Utilisation des services-conseils par les entreprises

L'adhésion des entreprises agricoles aux différentes thématiques du PSC est un indicateur important pour la communauté agricole. Le tableau qui suit présente cette information pour les deux premières années du PSC.



Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises

Dans le but d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales, des activités collectives peuvent être soutenues par le PSC pour la diffusion d'informations et le codéveloppement aux entreprises agricoles et agroalimentaires.

Le tableau suivant présente le nombre de participants aux différentes activités ainsi que le montant versé au volet 2 du PSC, par région. On note une augmentation de l'aide financière remise pour les activités collectives cette année avec 22 % de plus que l'an dernier. 460 969 \$ ont été remis l'an dernier à ce volet du PSC.

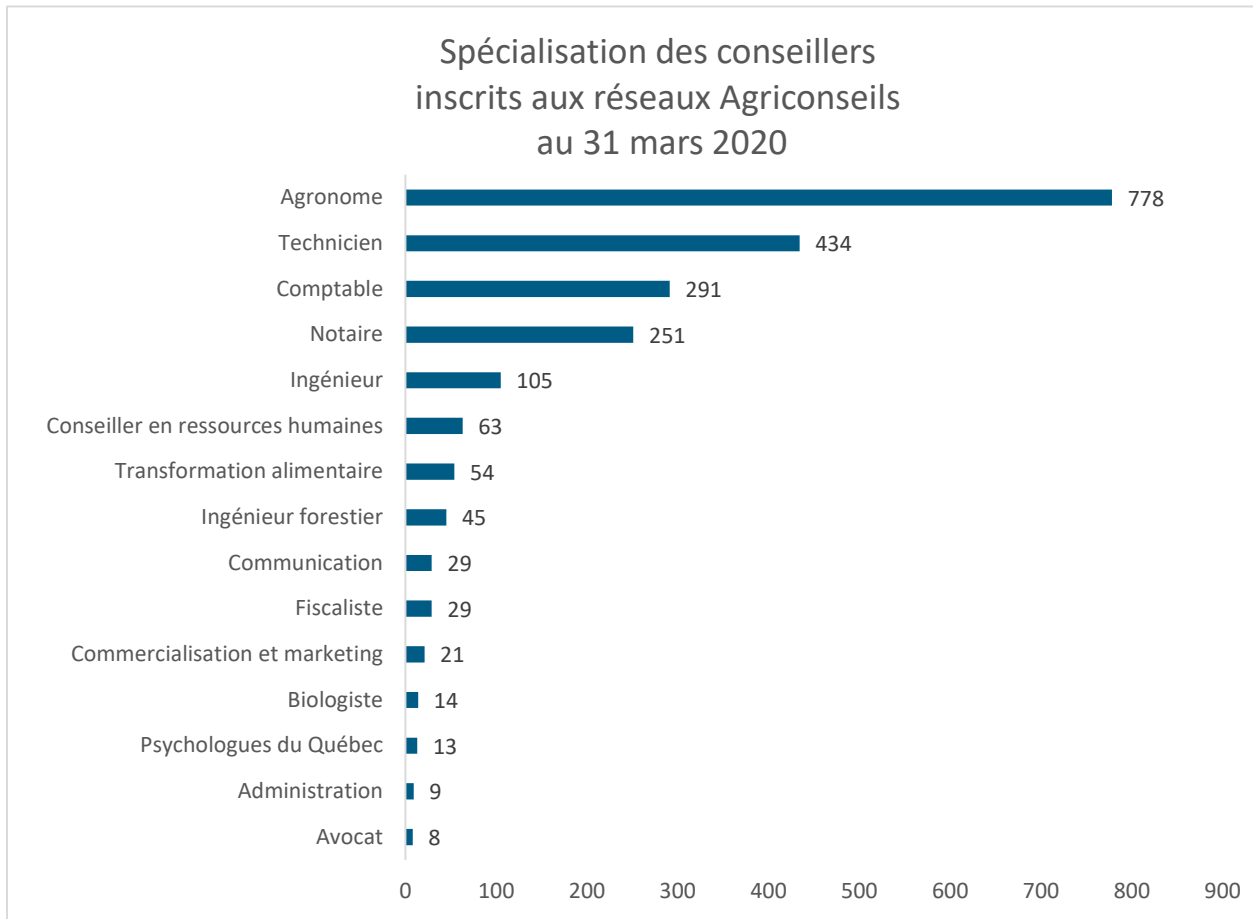
Tableau 6 : Nombre de participants aux différentes activités et montant versé au volet 2 du PSC, par région, en 2019-2020

| Région | Nombre d'activités | Nombre de participants | Montant versé |
|------------------------------|--------------------|------------------------|-------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 21 | 481 | 30 301 \$ |
| Bas-Saint-Laurent | 25 | 962 | 60 242 \$ |
| Capitale-Nationale-Côte-Nord | 24 | 2 040 | 36 984 \$ |
| Centre-du-Québec | 35 | 4 291 | 74 415 \$ |
| Chaudière-Appalaches | 48 | 1 851 | 97 724 \$ |
| Estrie | 20 | 1 468 | 35 658 \$ |
| Gaspésie-Les Îles | 20 | 450 | 21 485 \$ |
| Laurentides | 9 | 904 | 25 499 \$ |
| Mauricie | 23 | 823 | 52 482 \$ |
| Montérégie | 28 | 2 784 | 50 668 \$ |
| Montréal-Laval-Lanaudière | 11 | 1 274 | 30 802 \$ |
| Outaouais | 1 | 150 | 3 000 \$ |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 18 | 1 095 | 45 221 \$ |
| | 283 | 18 574 | 564 480 \$ |

Les conseillers agricoles

L'inscription des dispensateurs et des conseillers admissibles à offrir des services-conseils subventionnés s'effectue en continu. Au 31 mars 2020, 2 144 conseillers agricoles ont entériné une entente d'admissibilité leur permettant d'offrir des services-conseils financés dans le cadre du PSC.

Le tableau qui suit permet de connaître la spécialisation des conseillers inscrits. Les principaux professionnels qui oeuvrent auprès des entreprises agricoles sont les agronomes, et les techniciens agricoles. Dans une moindre mesure, les comptables et notaires participant au processus de transfert sont également des professionnels régulièrement consultés par les entreprises agricoles et agroalimentaires.



 PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE

Canada  Québec 